

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
3 juin 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 28 mai 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Fédération de Russie, au mois de mars 2008 (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Vitaly **Churkin**



**Annexe à la lettre datée du 28 mai 2008 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité  
en mars 2008 sous la présidence de la Fédération de Russie**

**Introduction**

En mars 2008, sous la présidence de la Fédération de Russie, le Conseil de sécurité a eu un programme de travail très chargé. Le Conseil a tenu 16 séances et s'est également réuni 13 fois en consultation plénière. Le Conseil a adopté cinq résolutions et approuvé le texte de quatre déclarations à la presse.

**Afrique**

**Paix et sécurité en Afrique**

Le 5 mars, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerious, sur le Kenya. Celui-ci a présenté le processus de règlement politique mis au point par les parties au Kenya sous la médiation du Groupe d'éminentes personnalités africaines conduit par l'ancien Secrétaire général, Kofi Annan. Le Sous-Secrétaire général a souligné que l'Accord concernant les principes de partenariat du Gouvernement de coalition signé par le Président, Mwai Kibaki, et le dirigeant de l'ODM, Raila Odinga, était la première étape sur le long chemin vers un règlement politique durable, comprenant notamment la formation d'un nouveau gouvernement et la mise en œuvre d'une réforme constitutionnelle. Il a fait état de la poursuite des attaques d'inspiration ethnique dans diverses régions du Kenya et souligné qu'il fallait remédier au problème posé par les gangs armés. Le Sous-Secrétaire général a indiqué que la situation humanitaire au Kenya était très précaire et que la communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies et son Conseil de sécurité, devaient appuyer davantage le processus politique dans le pays.

Les membres du Conseil se sont félicités de l'Accord politique signé par les parties au Kenya et ont salué les efforts entrepris par le Groupe d'éminentes personnalités africaines. Ils ont demandé que les parties appliquent intégralement et sans délai l'Accord et se sont inquiétés de la persistance des actes de violence et de la gravité de la situation humanitaire dans le pays. Ils ont réaffirmé que le Conseil était disposé à appuyer le règlement de la crise au Kenya et à suivre de près l'évolution de la situation.

**République démocratique du Congo**

Le 31 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1807 (2008), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 décembre 2008 l'embargo sur les armes imposé à toutes les personnes et entités non gouvernementales menant des activités sur le territoire de la République démocratique du Congo et levé l'embargo précédemment imposé au Gouvernement de la République démocratique du Congo.

## **Guinée-Bissau**

Le 14 mars, le Président du Conseil de sécurité a adressé au Président de la Commission de consolidation de la paix une lettre invitant le Président de la formation Guinée-Bissau à faire un exposé devant le Conseil le 26 mars.

Le 25 mars, le Président du Conseil a reçu du Président de la Commission de consolidation de la paix une lettre l'informant de l'action de la Commission en Guinée-Bissau après que la situation dans le pays a été inscrite à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

Le 26 mars, le Conseil a entendu des exposés du Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau, Shola Omoregie, et de la Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, la Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti. Présentant le rapport du Secrétaire général (S/2008/181), le Représentant du Secrétaire général a informé le Conseil que le Président de la Guinée-Bissau avait fixé la date des élections législatives au 16 novembre 2008 et a souligné l'importance de l'assistance internationale pour la préparation des élections. Il s'est félicité de l'inscription de la situation en Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Il a souligné combien il importait que le Gouvernement bissau-guinéen et ses partenaires régionaux et internationaux poursuivent leur collaboration en matière de réforme du secteur de la sécurité et de lutte contre le trafic de drogue et le terrorisme. M<sup>me</sup> Viotti a informé le Conseil des progrès accomplis par la Commission à l'appui des efforts de consolidation de la paix en Guinée-Bissau, notamment en prêtant conseils sur les priorités en la matière et en s'attachant à mettre en place le cadre stratégique pour la consolidation de la paix.

Lors des consultations plénières, les membres du Conseil ont souligné les progrès accomplis par le Gouvernement, en coopération avec ses partenaires, pour consolider la paix dans le pays, réformer le secteur de la sécurité et lutter contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. Ils se sont félicités de l'action menée par la Commission de consolidation de la paix aux côtés de la Guinée-Bissau et ont relevé qu'il fallait une assistance internationale soutenue pour instaurer une paix et une stabilité durables.

À l'issue des consultations, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse.

## **Région des Grands Lacs**

Le 13 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1804 (2008), par laquelle il a exigé de tous les membres des FDLR, ex-FAR/Interahamwe et autres groupes armés rwandais qui opèrent dans l'est de la République démocratique du Congo qu'ils déposent immédiatement les armes et demandé aux Gouvernements de la République démocratique du Congo et de la République du Rwanda d'intensifier leur coopération pour donner suite aux engagements qu'ils ont souscrits dans le communiqué de Nairobi.

Le 26 mars, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Directeur de la Division Afrique du Département des affaires politiques, João Honwana, sur les pourparlers qui avaient lieu à Djouba, dans le Sud-Soudan, entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur. Il a fait état des

progrès accomplis par les parties au processus de paix de Djouba à ce jour et souligné qu'une occasion unique s'offrait aux parties pour signer l'accord de paix final.

### **Somalie**

Le 5 mars, lors de consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a informé le Conseil de la situation en Somalie.

Lors du débat, les membres du Conseil ont exprimé leur appui à l'action menée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Ahmedou Ould Abdallah, en vue de l'établissement d'un dialogue politique sans exclusive entre le Gouvernement fédéral de transition et les dirigeants de l'opposition somalienne, l'objectif étant de stabiliser la situation dans le pays et de consolider le processus de réconciliation nationale.

Le Conseil s'est dit disposé à examiner rapidement le prochain rapport du Secrétaire général, y compris des recommandations et des options pour le déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie.

Le 20 mars, lors d'un débat suivi de consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, ont présenté le rapport du Secrétaire général (S/2008/178) et informé les membres du Conseil de la situation en Somalie et des plans d'intervention élaborés par le Secrétariat en vue du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie selon quatre scénarios. Les Représentants permanents de la Somalie et de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies, les Ambassadeurs Elmi Ahmed Duale et Francis K. Butagira, ont fait des déclarations.

Le 31 mars, la délégation du Royaume-Uni a organisé une réunion du Conseil selon la formule Arria avec les représentants de diverses organisations non gouvernementales pour examiner la situation humanitaire et des droits de l'homme en Somalie.

### **La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie**

Le 13 mars, lors de consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) (S/2008/145) et informé le Conseil du processus de réinstallation temporaire du personnel et du matériel de la MINUEE hors de l'Érythrée.

Les membres du Conseil ont reconnu la situation difficile qu'avaient vécue les soldats des Nations Unies redéployés et ont exprimé leurs remerciements aux pays fournisseurs de contingents. Ils ont souligné que cette réinstallation était sans préjudice des Accords d'Alger et des décisions du Conseil concernant la présence des Nations Unies dans la région.

Les membres du Conseil ont insisté sur la pleine coopération de l'Érythrée dans le contexte de la réinstallation temporaire du personnel et du matériel. Ils attendaient avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général dans lequel celui-

ci formulera des options et des recommandations quant à la présence future des Nations Unies dans la région.

### **Soudan**

Le 11 mars, le Conseil a consacré une séance à l'examen des rapports du Secrétaire général sur le Soudan. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté le rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2008/98). Dans un exposé détaillé, le Sous-Secrétaire général a fait état de la grave détérioration des conditions de sécurité dans le Darfour-Ouest à la suite de l'attaque lancée par le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) contre les Forces armées soudanaises et de la vaste campagne terrestre et aérienne menée par ces dernières pour reprendre le contrôle du fief du MJE et de l'Armée de libération du Soudan dans le Darfour-Ouest. Il a aussi indiqué que les hostilités avaient fait de nombreux morts et entraîné le déplacement de dizaines de milliers de civils. Il a souligné que les tensions entre le Tchad et le Soudan et les combats menés par des forces rebelles supplétives risquaient de régionaliser la crise et de nuire ainsi aux efforts internationaux de paix déployés des deux côtés de la frontière.

Le Sous-Secrétaire général a souligné que la MINUAD continuait d'éprouver des difficultés dans ses efforts pour renforcer la Mission, dans le domaine de la sécurité, dans le maintien d'un niveau stable de coopération avec le Gouvernement, sans compter les problèmes de logistique et de sous-effectif.

Le même jour, le Conseil a tenu des consultations plénières pour examiner la question. Les membres du Conseil ont approuvé le texte d'une déclaration du Président à la presse traduisant les positions exprimées lors des consultations. Ils se sont vivement inquiétés de la gravité persistante de la situation humanitaire et des conditions de sécurité au Darfour et ont engagé toutes les parties soudanaises à observer le cessez-le-feu, à s'abstenir de tout acte d'hostilité et à respecter les normes du droit international humanitaire. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il fallait procéder le plus rapidement possible au déploiement de la MINUAD et ont demandé instamment à toutes les parties concernées de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine à cette fin. Ils attendaient avec intérêt le succès de la réunion entre les Présidents du Soudan et du Tchad à Dakar. Les membres du Conseil ont encore une fois souligné combien il importait de promouvoir le processus de paix au Darfour et ont exprimé leur appui aux efforts entrepris par les envoyés spéciaux des Nations Unies et de l'Union africaine pour faire en sorte que ce processus soit ouvert à tous. Ils ont rappelé les obligations respectives des parties au Darfour dans le contexte des négociations.

### **Soudan : Comité créé par la résolution 1591 (2005)**

Le 13 mars, lors de consultations plénières, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Marcello Spatafora, a présenté l'exposé périodique trimestriel sur les activités du Comité.

## **Asie et Moyen-Orient**

### **Afghanistan**

Le 12 mars, le Conseil a tenu un débat public sur la situation en Afghanistan. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur la question (S/2008/159) et a fait le point sur la situation dans le pays.

Le Secrétaire général adjoint a souligné que la robuste insurrection, la fragilité persistante des institutions gouvernementales afghanes et l'économie illégale de la drogue étaient les principaux obstacles au développement démocratique de l'Afghanistan. Dans ce contexte, il a défini six domaines d'action pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), soulignant que, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général du 6 mars, le mandat de la Mission était toujours approprié et suffisamment large pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Les membres du Conseil ont par la suite négocié, compte tenu des recommandations du Secrétaire général, le texte d'un projet de résolution, lequel a été adopté à l'unanimité le 20 mars en tant que résolution 1806 (2008).

Dans cette résolution, le Conseil a reconnu combien il importait de continuer à lutter contre les menaces que représentent le terrorisme et les stupéfiants, en particulier celles qui sont le fait des Taliban, d'Al-Qaida et d'autres groupes extrémistes, a souligné la nécessité pour la communauté internationale de poursuivre son action en Afghanistan et a prorogé le mandat de la MANUA, défini dans les résolutions 1662 (2006) et 1746 (2007), pour une nouvelle période prenant fin le 23 mars 2009.

### **Iraq/Koweït**

Le 26 mars, le Président du Conseil de sécurité a adressé la réponse du Conseil au Secrétaire général concernant le financement des activités du Coordonnateur de haut niveau chargé de s'occuper des Koweïtiens et citoyens d'État tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus.

Il a été convenu que le Conseil dégagerait 225 000 dollars des États-Unis pour financer la poursuite des activités du nouveau Coordonnateur de haut niveau pour une période de 12 mois.

Le Conseil a également demandé que lui soit soumis, dans un délai de 12 mois, un rapport de synthèse qui évalue les progrès accomplis pendant cette période et ceux pouvant l'être à l'avenir et qui indique les conditions à réunir et la période de temps nécessaire pour que le mandat puisse être rempli.

### **Liban**

Le 10 mars, le Conseil a tenu des consultations sur l'application de la résolution 1701 (2006) concernant le Liban. Le Conseil a entendu un exposé présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Lynn Pascoe, sur le dernier rapport du Secrétaire général sur la question. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a également informé le Conseil de l'action menée par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

## **Myanmar**

Le 18 mars, lors d'une séance consacrée au Myanmar, le Conseil a entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général, Ibrahim Gambari, sur la visite qu'il a effectuée dans ce pays. Le Conseiller spécial a fait savoir que malgré l'absence de résultats concrets immédiats, sa visite devrait être évaluée dans le contexte élargi des efforts de « bons offices » entrepris au cours des deux dernières années. La délégation du Myanmar a participé au débat. Après la séance, le Conseil a tenu des consultations plénières.

## **Népal**

Le 27 mars, lors de consultations plénières, la Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, Angela Kane, a informé le Conseil de l'évolution de la situation au Népal en prélude à l'élection d'une assemblée constituante le 10 avril. Elle a fait état des changements importants intervenus au Népal qui étaient de nature à améliorer les perspectives d'une élection réussie. Elle a toutefois relevé de nouveaux problèmes et difficultés dans le contexte de la campagne électorale, notamment ceux liés aux actes de violence commis par les groupes opposés à l'élection et à la violation du Code de conduite électoral.

À l'issue des consultations, avec l'assentiment des membres du Conseil, le Président a donné lecture d'une déclaration à la presse dans laquelle les membres de sont félicités des progrès accomplis en vue de l'élection de l'Assemblée constituante. Ils ont engagé toutes les parties népalaises à créer un climat permettant de tenir avec succès une élection libre et équitable et ont réaffirmé leur plein appui à la Mission des Nations Unies au Népal.

## **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Le 1<sup>er</sup> mars, les membres du Conseil ont tenu une séance d'urgence pour examiner la situation au Moyen-Orient, où les Forces de défense israéliennes ont mené des attaques aériennes et terrestres contre des cibles situées dans la bande de Gaza et où les militants palestiniens ont tiré des dizaines de roquettes contre des cibles situées dans le sud d'Israël, notamment la ville d'Ashkelon.

Prenant la parole à cette séance, le Secrétaire général a condamné l'escalade de la violence dans la bande de Gaza et le sud d'Israël, qui avait causé la mort de plusieurs civils.

À l'issue de la séance, l'Ambassadeur Churkin, en sa qualité de Président du Conseil, a donné lecture d'un résumé des débats approuvé par tous les 15 membres.

Profondément préoccupés par les pertes en vies humaines et l'escalade de la violence dans la région, les membres du Conseil ont demandé à toutes les parties de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international et de mettre immédiatement fin à tous les actes de violence. Il ne faudrait pas permettre que ces actes entravent le processus politique entre Israël et l'Autorité palestinienne, qui vise à créer deux États – Israël et la Palestine – vivant côte à côte en paix et en sécurité.

Le 6 mars, le Conseil a tenu des consultations d'urgence pour se pencher sur l'attaque terroriste survenue à Jérusalem. Les membres du Conseil ont condamné la

fusillade qui a eu lieu dans le séminaire mais n'ont pu parvenir à un consensus quant à la réaction à adopter face à cet incident tragique.

Le 25 mars, le Conseil a tenu un débat public sur le Moyen-Orient. Dans l'exposé qu'il a présenté à cette occasion, le Secrétaire général s'est déclaré profondément préoccupé par la possibilité d'un regain de violence à Gaza et dans le sud d'Israël, et les répercussions éventuelles pour la population civile vivant dans la zone de conflit et pour le processus de paix.

Il a ajouté que le processus de paix était trop important pour qu'on permette qu'il perde de l'élan du fait de l'inaction ou de l'indifférence ou qu'il soit perturbé par la violence.

Le Conseil a entendu également un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Celui-ci a déploré le fait que, au cours du mois écoulé, les efforts continus entrepris pour faire avancer le processus politique aient été encore une fois éclipsés par la violence, par un grand nombre de victimes civiles et par l'absence de toute amélioration concrète sur le terrain. Le simple fait que le processus politique entre les Israéliens et les Palestiniens se poursuive revêtait une importance extrême, a-t-il toutefois ajouté.

Le Secrétaire général adjoint a également déclaré que la communauté internationale et toutes les parties de la région devraient appuyer sans relâche les efforts entrepris pour mettre fin à la violence à Gaza et alentour et pour parvenir à la réouverture des points de passage, dans un climat où les préoccupations des Palestiniens, d'Israël et de l'Égypte en matière de sécurité seront prises en compte.

S'agissant du Liban, il a indiqué que le pays était toujours en proie à une profonde crise politique. Il a souligné que plus longtemps l'impasse se prolongera, plus la situation risque de se détériorer davantage encore, aussi bien du point de vue politique que sur le plan de la sécurité.

Les membres du Conseil et les représentants de plusieurs pays participant au débat ont aussi exprimé leur opinion sur l'état actuel du processus de paix au Moyen-Orient.

Le 27 mars, le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Nicolas Michel, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1757 (2007) concernant la création du Tribunal spécial pour le Liban.

Les membres du Conseil ont pris note des progrès considérables qui avaient été réalisés à cet égard.

À l'issue des consultations, le Président du Conseil de sécurité a donné lecture d'une déclaration à la presse dans laquelle il encourageait le Secrétaire général à continuer de prendre les dispositions et les mesures nécessaires pour créer le Tribunal en temps voulu.

### **Non-prolifération (Iran)**

Le 3 mars, les membres du Conseil ont examiné, dans le cadre de consultations, la question des modalités de la séance officielle et ont décidé que le représentant de la République islamique d'Iran pourrait faire une déclaration avant que le Conseil ne procède au vote sur le projet de résolution concernant la non-

prolifération, publié sous la cote S/2008/141 et ayant pour auteurs l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

À la séance officielle, les représentants de la République islamique d'Iran, de l'Afrique du Sud, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Viet Nam et de l'Indonésie ont pris la parole avant le vote.

Le Conseil, agissant au titre de l'Article 41 du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a ensuite procédé au vote sur le projet de résolution, qui a été adopté en tant que résolution 1803 (2008) par 14 voix, avec une abstention.

Après le vote, le représentant du Royaume-Uni a donné lecture d'une déclaration dont étaient convenus les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni ainsi que le Haut-Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, tendant à résoudre le problème nucléaire iranien exclusivement par les moyens politiques et diplomatiques, sur la base de l'Article 41 de la Charte, et à renforcer les activités de l'AIEA en République islamique d'Iran.

Les représentants de la France, des États-Unis, de la Chine, du Costa Rica, du Burkina Faso, de la Belgique, du Panama, de la Croatie et de la Fédération de Russie ont également fait des déclarations.

## Europe

### **Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)**

Le 11 mars, donnant suite à la demande formulée dans une lettre datée du 6 mars 2008 émanant du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/162), le Conseil s'est réuni pour entendre le Ministre des affaires étrangères de Serbie, Vuk Jeremić. Celui-ci a déclaré que son gouvernement n'aurait pas recours à la force ni à l'embargo économique mais qu'il userait de tous les moyens juridiques, diplomatiques et politiques pour affirmer les droits souverains fondamentaux de la République de Serbie sur la province sécessionniste du Kosovo-Metohija, et a affirmé que la République de Serbie n'acceptera pas qu'on lui impose une solution qui constitue une violation fondamentale de ses intérêts nationaux légitimes. Tout en demandant que la résolution 1244 (1999) soit pleinement respectée, le Ministre des affaires étrangères a assuré le Conseil que la Serbie continuera de se conformer à la résolution. Il a souligné que c'était la seule manière d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation sur le terrain et qu'il ne doit pas y avoir d'atteinte au mandat, clairement défini par le Conseil de sécurité, de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Une fois la séance levée, le Conseil a poursuivi le débat sur ce point de l'ordre du jour dans le cadre de consultations plénières.

Le 18 mars, le Représentant permanent de la Serbie a transmis au Président du Conseil de sécurité une lettre du Ministre des affaires étrangères de Serbie, Vuk Jeremić, dans laquelle celui-ci faisait état de la requête que la Serbie avait adressée au Secrétaire général pour qu'il ordonne rapidement une enquête sur les événements

survenus à Kosovska Mitrovica le 17 mars 2008, demandait au Conseil d'examiner la situation avec l'urgence voulue et assurait le Conseil que le Gouvernement serbe prendrait toutes les mesures nécessaires pour rétablir la dynamique en faveur du compromis conformément à la résolution 1244 (1999) et que, celui-ci s'étant engagé à négocier de bonne foi, entendait être un partenaire constructif dans les efforts visant à déterminer le statut futur du Kosovo.

## **Questions thématiques**

### **Non-prolifération**

Le 17 mars, le Conseil a entendu un exposé du Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Johan Verbeke, sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Après l'exposé, les représentants des États-Unis d'Amérique et du Burkina Faso ont fait des déclarations.

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

Le 19 mars, le Conseil a tenu un débat public sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. Le Conseil a entendu un exposé du Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Mike Smith. Le Directeur exécutif a résumé les propositions concernant l'organisation et les méthodes de travail de la Direction formulées dans le plan d'organisation révisé et a fait le point des progrès accomplis dans la réalisation du mandat de la Direction. Le Conseil a ensuite entendu les déclarations des représentants de tous les 15 membres, puis des représentants des pays suivants : Argentine, Australie, Cuba, Inde, République islamique d'Iran, Israël, Japon, Mexique (au nom du Groupe de Rio), Slovénie (au nom de l'Union européenne), Espagne, Turquie et République bolivarienne du Venezuela.

Le 20 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1805 (2008), par laquelle il a renouvelé le mandat de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme jusqu'au 31 décembre 2010. Le Conseil a souligné combien il importait que la Direction redouble d'efforts pour aider le Comité contre le terrorisme à s'acquitter de son mandat, en particulier en renforçant le rôle qu'elle jouait s'agissant de fournir une assistance technique propre à accroître la capacité des États Membres d'appliquer intégralement la résolution 1373 (2001).